



Fosse septique non trouvée le propriétaire ignore son emplacement

Par **cacahuet**, le 17/01/2016 à 16:06

Bonjour, cela fait 8 ans que nous vivons dans une maison individuelle en location, nous sommes une famille de 5 personnes. L'agence qui s'occupe de la location ne nous a jamais parlé de fosse (septique ou toutes eaux) cela ne figure ni sur notre état des lieux ni sur notre bail. Il y a trois ans, la SPANC est venue vérifier notre réseau, elle n'a pas trouvé de fosse quelle qu'elle soit, elle a fait un rapport au propriétaire lui disant qu'il lui fallait trouver la fosse et mettre le réseau aux normes dans un délai de 4 ans.

Depuis hier les toilettes n'évacuent plus, la baignoire se remplit dès qu'on fait couler de l'eau dans la maison, le plombier est passé, il n'a rien pu faire il nous a dit de contacter notre agence et de les obliger à trouver la fosse afin qu'on la fasse vider car ceci est à notre charge...

Le réseau étant obsolète et l'endroit de la fosse ne nous ayant jamais été révélé pour la bonne raison que l'agence ignore où elle se trouve (la maison appartient à un grand groupe qui rachète des maisons pour leur sous-sol, les propriétaires précédents ont été obligés de vendre, de fait ils n'ont aucun contact entre eux) je ne vois pas pourquoi la vidange de cette fosse devrait nous être imputer... Je sais que normalement c'est au locataire de s'acquitter de l'entretien de la fosse, mais le fait de ne pas avoir été prévenus et d'avoir réclamé il y a trois ans de savoir où se trouvait cette fosse sans que notre demande ne soit prise en compte, cela n'annule-t-il pas cette obligation? En ne nous révélant pas qu'il y avait une fosse, comment l'entretenir et où elle se trouve, l'agence n'a-t-elle pas la responsabilité de la situation? Si nous avions eu tous ces éléments, nous aurions vérifié le bon fonctionnement de la fosse régulièrement et l'aurions fait vider quand nous aurions vu que le volume augmentait... Pour moi, l'entretien classique de la fosse qui incombe au locataire n'a pu être assuré compte tenu de la non-conformité de ladite fosse ainsi que de l'ignorance dans laquelle l'agence nous a laissés... Nous avons 3 enfants et depuis hier midi (samedi 16/01/2016) nous ne pouvons nous servir des toilettes, de l'eau en général...

De plus la femme de la spanc m'a dit que nous avons un puits de récupération des eaux de pluie, et apparemment que les eaux usées de la salle de bain y allaient aussi. Ah bon.... Donc que la salle de bain avait un réseau à part, le reste des eaux de la maison étant sensées aller vers une hypothétique fosse. Alors pourquoi lorsque la machine à laver vidange, l'eau sale remonte dans la baignoire?? Et pourquoi lorsque l'on tire la chasse d'eau ça bloubloute dans le lavabo de la salle de bain??? D'après elle rien est au norme et il y en a pour une petite fortune pour tout refaire...

Je vais appeler l'agence lundi mais ils vont me dire que la loi veut que le locataire paie la vidange de la fosse c'est sûr...

La dalle de la chambre de notre fille (sous le lino) est trempée et moisie, le bas des murs s'effrite à cause du moisi nous n'arrivons pas à nous en débarrasser, d'après le plombier il est possible que la fosse soit pleine depuis un moment et qu'elle s'épanche sous la maison, ou

du moins que les eaux usées ne puissent plus rentrer dans la fosse qui est pleine et que de fait elle stagne sous la maison ce qui fait de l'humidité et du moisi...Que faire, avec les enfants la situation est plus qu'urgente et nous ne connaissons pas nos droits...Merci par avance